

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°74

Mars 2007



RESSOURCES HUMAINES

■ RECRUTEMENT

Dans le cadre du renforcement des effectifs de la CSSF et suite aux récents examens-concours, 2 employés ont rejoint les services de la CSSF qui compte désormais 278 agents, dont 144 hommes et 134 femmes. Ils ont été affectés aux services suivants :

Service Surveillance des Marchés d'Actifs Financiers

David DELTGEN

Service Surveillance des Fonds de Pension, SICAR et Organismes de titrisation

Cliff BUCHHOLTZ

ORGANISATION INTERNE

■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER DE SUPPORT (PSF DE SUPPORT)

Nouvelle terminologie et organisation de la surveillance

La prise en compte de la spécificité des activités de certains PSF connexes a amené la CSSF à regrouper les professionnels disposants uniquement d'un statut d'agent de communication (art. 29-1), d'agent administratif (art. 29-2) ou d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier (art. 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier), à l'exclusion de tout autre statut, sous la dénomination de « PSF de support ». Cette dénomination a été choisie par les professionnels concernés et la CSSF afin de distinguer les PSF qui ne fournissent aux autres acteurs financiers que des prestations opérationnelles et non des prestations financières. Les risques liés à leurs activités sont essentiellement de nature opérationnelle, ce qui implique une réallocation des points d'attention de la surveillance permanente. Cette distinction entre « PSF » et « PSF de support » est de nature fonctionnelle et non réglementaire.

La CSSF compte depuis le mois de février un service supplémentaire dénommé « Surveillance informatique et des PSF de support ». La création de ce service, qui reprend également la fonction transversale antérieure d'audit informatique chargée de fournir l'expertise informatique aux autres services, traduit une volonté de prendre d'avantage en compte les spécificités des activités des PSF de support et l'importance croissante qu'elles revêtent au sein de la place financière.

STATISTIQUES

■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 janvier 2007 en légère hausse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 861,187 milliards au 31 janvier 2007 par rapport à EUR 839,574 milliards au 31 décembre 2006, soit une hausse de 2,57%.

Le nombre de banques inscrites sur la liste officielle au 28 février 2007 est resté inchangé à 156 unités.

STATISTIQUES

■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Evolution positive de la somme des bilans au 31 janvier 2007

Au 31 janvier 2007 la somme des bilans de l'ensemble des PSF (199 entreprises en activité à cette date) s'est élevée à EUR 73,215 milliards contre EUR 69,854 milliards au mois précédent (196 entreprises en activité), soit une augmentation de 4,81% sur une période d'un mois.

Le résultat net provisoire de ces 199 acteurs financiers s'est établi à cette date à EUR 54,80 millions, contre EUR 59,97 millions au 31 janvier de l'année précédente (188 entités en activité).

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 28 février 2007)

Catégorie	Nombre	
Entreprises d'investissement		
Commissionnaires	COM	10
Gérants de fortunes	GF	49
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	13
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	33
Preneurs ferme	PF	2
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Agents de transfert et de registre	ATR	12
PSF autres que les entreprises d'investissement		
Conseillers en opérations financières	COF	11
Courtiers	COU	7
Teneurs de marché	TM	1
Personnes effectuant des opérations de change-espèces	CHES	0
Recouvrement de créances	RECO	1
Professionnels effectuant des opérations de prêt	POP	6
Professionnels effectuant du prêt de titres	PPT	1
Administrateurs de fonds communs d'épargne	AFCE	1
Domiciliataires de sociétés	DOM	54
Agents de communication à la clientèle	ACC	15
Agents administratifs du secteur financier	AA	18
Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier	IT	37
Professionnels effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés	PCG	5
Professionnels du secteur financier auxquels s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre	ART. 13	3
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
TOTAL *		202

* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

STATISTIQUES

■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER DE SUPPORT (PSF DE SUPPORT)

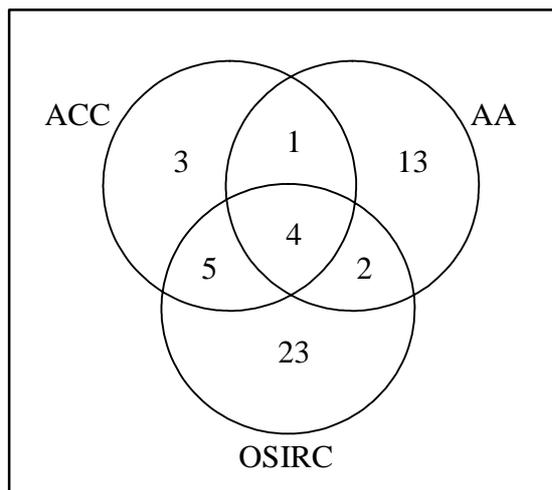
Nombre d'entités et évolution

Le nombre de PSF de support s'élève au 28 février 2007 à 51, selon la répartition suivante :

ACC : Agent de communication à la clientèle

AA : Agent administratif

OSIRC : Opérateur de Systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier



Les effectifs du personnel des PSF de support au mois de décembre 2006 s'élevaient à 5466. Deux établissements, dont les activités couvrent également d'autres domaines, représentent ensemble 2182 personnes.

Compte tenu que les activités des PSF de support concernent essentiellement la sous-traitance de services opérationnels ou informatique, ainsi que du conseil et gestion de projets et du fait qu'ils ne détiennent pas d'actifs du public, la somme des bilans est consolidée avec celle des PSF toutes catégories confondues.

La composition des informations statistiques des PSF de support est en cours de révision, afin de fournir une information plus pertinente par rapport à leurs activités.

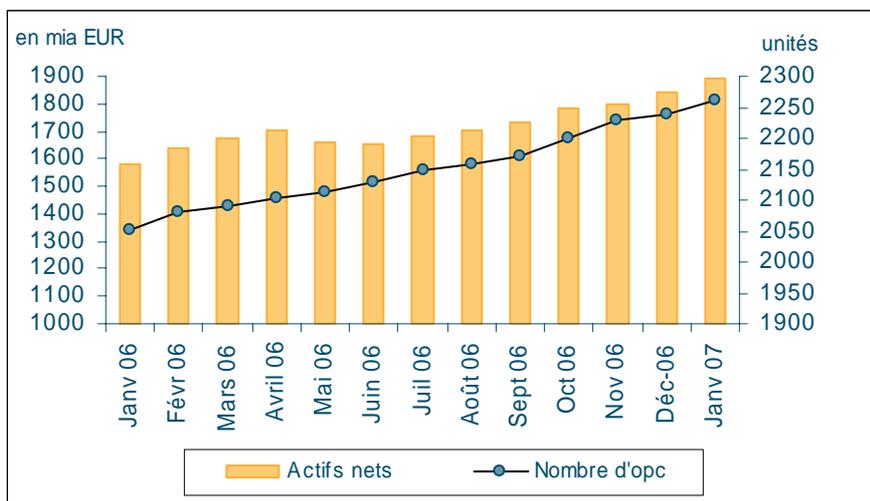
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A LA FIN DU MOIS DE JANVIER 2007

Au 31 janvier 2007, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 1.895,810 milliards contre EUR 1.844,850 milliards au 31 décembre 2006. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a augmenté de 2,76% par rapport au mois de décembre 2006. Cette augmentation est principalement due à la hausse des principaux marchés boursiers, ainsi que l'afflux de nouveau capital. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en progression de 19,74%.

Au cours du mois de janvier 2007, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 30,749 milliards.

STATISTIQUES

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 2.260 par rapport à 2.238 le mois précédent. 1.393 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 8.696 compartiments. En y ajoutant les 867 opc à structure classique, un nombre total de 9.563 unités sont actives sur la place financière.



■ SOCIÉTÉS DE GESTION

Agrément de onze nouvelles sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif

La CSSF informe que onze nouvelles sociétés de gestion ont été inscrites sur le tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit des entités suivantes :

1) Sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective :

- BPI Global Investment Fund Management Company S.A.
- Esaf International Management
- Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company
- Gottardo Strategy Fund (Lux) Management Company
- Nikko Asset Management Luxembourg S.A.
- Noramco Asset Management S.A.
- Nordea Investment Funds Company I S.A.
- Swiss Life Funds (Lux) Management Company
- Willerfunds Management Company S.A.

2) Sociétés de gestion dont l'agrément couvre, en plus de l'activité de gestion collective, un ou plusieurs autres services prévus par l'article 77(3) de la loi du 20 décembre 2002 :

- Creutz & Partners, Global Asset Management S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective et de la gestion discrétionnaire.

STATISTIQUES

- Lux Gest Asset Management S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective, de la gestion discrétionnaire et pourra fournir des conseils en investissements.

Suite à ces agréments, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un Etat membre de l'Union européenne s'élève à 160 au 12 mars 2007.

REGLEMENTATION NATIONALE

Circulaire CSSF 07/281 : Entrée en vigueur de la loi du 18 décembre 2006 relative aux services financiers à distance

La circulaire CSSF 07/281 a pour but de signaler l'entrée en vigueur de la loi du 18 décembre 2006 relative aux services financiers à distance publiée au Mémorial A –N°223 du 21 décembre 2006. Cette loi a pour objet de transposer la directive 2002/65/CE concernant la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs. La loi concerne les professionnels du secteur financier qui concluent un contrat à distance portant sur des services financiers avec un consommateur et la circulaire CSSF 07/281 vise à présenter les éléments essentiels de la loi.

Circulaire CSSF 07/283 : Entrée en vigueur de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés

La circulaire CSSF 07/283 présente la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés qui remplace la loi du 19 juillet 1991 relative aux organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public.

Le remplacement de la loi du 19 juillet 1991 renvoyant, pour les règles applicables aux OPC créés sous son régime, pour l'essentiel aux dispositions de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, a été rendue nécessaire à la suite de l'abrogation avec effet au 13 février 2007 de la loi de 1988, du fait des dispositions transitoires contenues dans la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif ayant transposé en droit luxembourgeois les dispositions de la directive modifiée 85/611/CE concernant les OPCVM.

La loi relative aux fonds d'investissement spécialisés instaure un cadre légal ayant pour objet de favoriser le développement au Luxembourg de produits d'investissement réservés à des « investisseurs avertis ».

La loi qualifie d'« investisseur averti », outre l'investisseur institutionnel et l'investisseur professionnel, tout autre investisseur qui a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et qui soit investit un minimum de 125.000 euros dans le fonds d'investissement spécialisé, soit bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé.

REGLEMENTATION NATIONALE

Les fonds d'investissement spécialisés régis par la nouvelle loi peuvent revêtir les formes juridiques d'un fonds commun de placement (« FCP-FIS »), d'une société d'investissement à capital variable (« SICAV-FIS ») ou une forme juridique autre qu'un FCP ou une SICAV.

Comme pour les OPC régis par la loi du 20 décembre 2002, le principe de la répartition des risques s'impose aux fonds d'investissement spécialisés constitués sous la nouvelle législation. A l'instar des OPC créés sous la partie II de la loi du 20 décembre 2002, la loi laisse une flexibilité quant aux actifs dans lesquels les fonds d'investissement spécialisés pourront investir.

Tout en prévoyant un agrément et une surveillance par la CSSF, la loi du 13 février 2007 prévoit un régime réglementaire allégé pour les fonds d'investissement spécialisés.

Ainsi, la CSSF se limite à juger de l'acceptabilité de la banque dépositaire, de l'administration centrale, des dirigeants ainsi que de la conformité des documents constitutifs du fonds d'investissement spécialisé avec les dispositions légales.

En ce qui concerne les dirigeants, la CSSF se limite à agréer les membres du conseil d'administration dans le cas des sociétés anonymes et des sociétés coopératives organisées sous forme de société anonyme, les commandités dans le cas des sociétés en commandite par actions, le ou les gérant(s) dans le cas des sociétés à responsabilité limitée, les membres du conseil d'administration ou les gérants de la société de gestion dans le cas des fonds communs de placement.

La CSSF n'exige pas pour les fonds d'investissement spécialisés l'intervention d'un promoteur, ni ne vérifie le statut et la situation financière du gestionnaire auquel les dirigeants auraient délégué la gestion.

Au niveau des informations à donner aux investisseurs, la loi prévoit, étant donné la nature particulière des fonds d'investissement spécialisés, un régime plus libéral que celui applicable aux OPC régis par la loi du 20 décembre 2002.

Pour permettre aux OPC assujettis à la loi du 19 juillet 1991 de continuer à exercer leurs activités, la loi du 13 février 2007 prévoit que ces OPC passent de plein droit sous le nouveau régime relatif aux fonds d'investissement spécialisés.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Changement de dénomination :

Banca Antoniana - Popolare Veneta, CSpA aRL, Padova (Italie) succursale est devenue

BANCA ANTONVENETA S.p.A., succursale de Luxembourg

■ LISTE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouveaux établissements :

CAREY S.A.

19, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg

Domiciliaire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion des sociétés

Début des activités le 6 février 2007.

MAPLES FINANCE LUXEMBOURG

46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Domiciliaire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion des sociétés

Début des activités le 12 février 2007.

STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg

Domiciliaire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion des sociétés

Début des activités le 16 février 2007.

Retraits :

KBC CONSEIL-SERVICE S.A.

Abandon des activités le 20 février 2007.

CREUTZ & PARNTERS GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A.

Transformation en société de gestion le 12 février 2007.

Changements de dénomination :

NRG LUXEMBOURG S.à R.L. est devenu

N.R.G. PSF LUXEMBOURG S.à R.L.

Autorisation ministérielle du 13 février 2007.

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. est devenu

VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Autorisation ministérielle du 13 février 2007.

Changement d'adresse :

SYLIS PSF LUXEMBOURG S.A.

66, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION

Nouvelles sociétés :

BPI GLOBAL INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

CREUTZ & PARTNERS, GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A.

144, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT

23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY

76-78, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

GOTTARDO STRATEGY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY

76-78, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

LUX GEST ASSET MANAGEMENT S.A.

19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

NIKKO ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

NORAMCO ASSET MANAGEMENT S.A.

4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

672, rue de Neudorf, L-2220 Findel

SWISS LIFE FUNDS (LUX) MANAGEMENT COMPANY

76-78, Grand Rue, L-1660 Luxembourg

WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

15, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Changement d'adresse :

LEGG MASON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

145, rue du Kiem, L-8030 Strassen

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le mois de janvier 2007 de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988, de la loi du 20 décembre 2002 et de la loi du 19 juillet 1991

Inscriptions

- UNIVEST IV; 16, rue Erasme; L-1468 Luxembourg
- CREDIT SUISSE INVESTMENT PRODUCTS; 5, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- LRI INVEST ALPHA DYNAMIC €; 1C, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- LRI INVEST BOND SELECT €; 1C, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- LRI INVEST EQUITY SELECT; 1C, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- LRI INVEST OPTI RETURN €; 1C, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- LRI INVEST TOTAL RETURN DYNAMIC; 1C, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- DEKA-PENSION; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- UNIPROFIANLAGE (2011); 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- UNIPROFIANLAGE (2015); 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- UNIPROFIANLAGE (2019); 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- UNIPROFIANLAGE (2023); 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- ACATIS MODULOR COLLEGE FONDS; 21, avenue de la Liberté; L-1931 Luxembourg
- DB FCS; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- COMINVEST LAUFZEITFONDS 31.12.2036; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- MULTIMANAGER; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- HUMBOLDT MULTI INVEST B SICAV; 33, rue de Gasperich; L-5826 Howald-Hesperange
- DWS BEST GLOBAL FX SELECTION PLUS; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DEKA-TRENDGARANT 4/2012; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- KSK-DEKA-FONDS; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- LRI INVEST ASSET SELECT; 1C, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- LRI INVEST MONEY SELECT €; 1C, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- ALLIANZ GLOBAL INVESTORS TRENDS; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- OP GLOBAL EXPERTISE; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- GREIFF DEFENSIV PLUS OP; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- GREIFF DYNAMISCH PLUS OP; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- SJ SEYMOUR SICAV; 6A, Circuit de la Foire Internationale; L-1347 Luxembourg
- UNIVARIO POINT: CHANCE; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- UNIVARIO POINT: ERTRAG; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- UNIVARIO POINT: SICHERHEIT; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- UNIVARIO POINT: WACHSTUM; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- DWS EQUITY STRATEGY; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- METROPOLE INTERNATIONAL SICAV; 16, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- LEVANNA SICAV; 12, avenue de la Liberté; L-1930 Luxembourg
- UNIGARANTPLUS: COMMODITIES (2012); 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- UNIGARANTPLUS: EUROLAND (2013); 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- ROCK FUND HAIG; 21, avenue de la Liberté; L-1931 Luxembourg
- 4IP EUROPEAN REAL ESTATE FUND OF FUNDS; 5, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- GL FUNDS; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- ORBIT FCP; 11, rue Beaumont; L-1219 Luxembourg

Retraits

- OBLICIC; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- NORDEA 3; 672, rue de Neudorf; L-2220 Luxembourg-Findel
- LUX-AWO; 2, place Dargent; L-1413 Luxembourg
- SKWB SCHOELLERBANK THESAURENT SICAV; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- FIRST NIS REGIONAL FUND; 40, avenue Monterey; L-2163 Luxembourg
- EUROACTION; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- BALZAC; 11, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- LUX-ARC; 2, place Dargent; L-1413 Luxembourg
- LUX-INTERNET-FONDS; 2, place Dargent; L-1413 Luxembourg
- ACM EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND; 18, rue Eugène Ruppert; L-2453 Luxembourg
- LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG); 40, avenue Monterey; L-2163 Luxembourg
- LUX-TELECOMMUNICATION; 2, place Dargent; L-1413 Luxembourg
- TONIC SECTOR FUND SICAV; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- REDGOLD DIVERSIFIED; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- LUX-TOPWORLD; 2, place Dargent; L-1413 Luxembourg
- DWS BONUS BASKET 2006; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- MELLON OP USA MID/SMALL CAPS; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- PRAMERICA OP GLOBAL HIGH YIELD BOND; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg

PLACE FINANCIÈRE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **156** (28 février 2007)

Somme de bilans : **EUR 861,187 milliards** (31 janvier 2007)

Résultat net : **EUR 5,685 milliards** (31 décembre 2006)

Emploi : **24 752 personnes** (31 décembre 2006)

Nombre d'OPC : **2 275** (12 mars 2007)

Patrimoine global : **EUR 1 895,810 milliards** (31 janvier 2007)

Nombre de SICAR : **116** (12 mars 2007)

Nombre de fonds de pension : **14** (28 février 2007)

Nombre de sociétés de gestion : **160** (12 mars 2007)
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **2 069 personnes** (31 décembre 2006)

Nombre de PSF : **202** (28 février 2007)

Somme de bilans : **EUR 73,215 milliards** (31 janvier 2007)

Résultat net provisoire : **EUR 54,80 millions** (31 janvier 2007)

Emploi : **9 928 personnes** (31 décembre 2006)

Nombre d'organismes de titrisation : **12** (28 février 2007)

Emploi total dans les établissements surveillés : **34 048 personnes** (30 juin 2006)

Emploi total dans les établissements surveillés : **34 863 personnes** (30 septembre 2006)

Emploi total dans les établissements surveillés : **36 749 personnes** (31 décembre 2006)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu